KIGALI, le

2 8 MINT 988

10 /15.11

Note à Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda KIGALI.

Monsieur 1'Ordonnateur-Trésorier,

Trésorier du Rwanda la somme de QUINZE MILLE FRANCS RWANDATS (15.000 ERW)
représentant le remboursement d'une avance sur traitement accordé à feu
MZAVUGANKIZE Materne qui était agent s/contrat du MIJEUCOOP et décédé le
23 Juillet 1988.

O. T. 3 0 6 du 31-8-88

En effet, l'intéressé avait bénéficié d'une avance sur traitement de 27.000 FRW remboursable en 9 mensualités à partir du salaire d'avril 1988, il lui evait été retenue chaque fois 3.000 FRW sur ses salaires des mois d'avril, mai, jain et juillet 1988.

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme

de QUINZE MILLE FRANCS RWANDAIS (15.000 FRW).

0

Le Cestionnaire des Crédits

MARGU J. Bosco.

et imputation à l'art cle 18-111-04.01.02 inscrit sous por n 13 du 14 8 /19 88 Kignis la 14 9 /19 88 Le Grand des Crédits

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES TINANCES

Kigali, le 2.5 A001 1989

UBLIQUE BUANDAINS , MINISTERS DE LA JEUGENSE HE DU MOUVEMENT COOPERATER BARA TOMA HIGHER

KIGALI. le

A5-11

Hote & Fonciour 1 Ordonnateur-Frisorier du Rwanda KIKGATI.

Monsiour 1 Ordonnateur-Trésorier.

Il y a liou de verser au compte de l'Unionnateur-Trascrior du Randa la somme de QUINES PELIE PRANCS MANDAIS (15.000 FMI) représentant le reshoursement d'une evance sur traitement accordé à fou MEAVERLEEIZE Paterne qui était agent s/contrat du MIJEUCOOP et décédé le 23 Millet 1988.

En allet, L'intéressé avait bénéficié d'une avance sur traitment de 27.000 FW rechangable en 9 mengualités à partir du salaire d'avril 1988, il lui avait été rotorus chaque fois 3.000 FRM our pos malaires des mois d'avril, mai, juin et juillet 1988.

Contifié sinchre at winitable et amoté à la come de CUTIEN PITALE FRANCE RMANDATE (15.000 PM).

> Le Costionnaire des Crédits Ja House,

18 11 04 01 08 17 8 88

VISA DE L'INSPECTION GENERALE

DES FINANCES

Kigali, le 25 AMI 1988